

PORTABILITÉ

Durée de la portabilité en fonction de la durée du dernier contrat de travail ou des contrats de travail consécutifs chez le dernier employeur

- Moins d'1 mois = 1 mois
- Entre:
- 1 mois et 2 mois = 2 mois
- 2 mois et 3 mois = 3 mois
- 3 mois et 4 mois = 4 mois
- 4 mois à 5 mois = 5 mois
- 5 mois et 6 mois = 6 mois
- 6 mois et 7 mois = 7 mois
- 7 mois et 8 mois = 8 mois
- 8 mois et 9 mois = 9 mois
- 9 mois et 10 mois = 10 mois
- 10 mois et 11 mois = 11 mois
- 11 mois et plus = 12 mois

L'employeur doit remettre au salarié le présent formulaire dûment complété.

RETOUR DU DOCUMENT

AG2R LA MONDIALE - 170 Boulevard de la Villette - 75918 PARIS CEDEX 19

ENTREPRISE

Raison sociale : _____
 Adresse du siège social : _____
 Code postal : [] [] [] [] [] [] Ville : _____
 Adresse de correspondance (si différente) : _____
 Code postal : [] [] [] [] [] [] Ville : _____
 N° contrat : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] P N° Catégorie portabilité : [] [] [] []

IMPORTANT : Pour bénéficier des garanties dans le cadre de la portabilité, le présent bulletin individuel d'affiliation doit être complété en intégralité.

PARTICIPANT BÉNÉFICIAIRE DE LA PORTABILITÉ

NOM : _____
 Prénom(s) : _____
 N° de Sécurité sociale : []
 Date de naissance : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
 Adresse : _____
 Code postal : [] [] [] [] [] [] Ville : _____
 Téléphone : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] E-mail : _____
 Catégorie professionnelle : _____
 Date d'embauche dans l'entreprise : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
 Date de cessation du contrat de travail : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
 Motif de cessation du contrat de travail ⁽¹⁾ : _____
 Date début période de portabilité ⁽²⁾ : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
 Date fin période de portabilité ⁽³⁾ : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

(1) Motif: lic (licenciement hors faute lourde), CDD (fin de CDD), pse (plan de sauvegarde de l'emploi), aut (autres).
 (2) Lendemain de la date de rupture ou de fin du contrat de travail.
 (3) la date de fin de la période de portabilité est déterminée en fonction de la durée de portabilité.

En cas de cessation anticipée de la période de portabilité (ex : nouvel emploi), le bénéficiaire doit en informer l'institution dans le mois de survenance.

- IMPORTANT :** Pièces justificatives **obligatoires** à joindre :
- copie du dernier contrat de travail permettant de justifier de la durée d'emploi au sein de l'entreprise (en cas de CDD consécutifs au sein de la même entreprise, les durées d'emploi se cumulent, joindre alors tous les contrats) - ou certificat de travail reprenant la durée totale du ou des contrats de travail dans l'entreprise.
 - attestation d'inscription au Pôle Emploi précisant l'ouverture des droits à indemnisation.
- S'il manque un de ces documents, le droit à portabilité ne pourra être accordé.**

Fait à : _____
 Date : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
 Signature et cachet **obligatoires** de l'entreprise

Fait à : _____
 Date : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
 Signature **obligatoire** du bénéficiaire de la portabilité

Les données à caractère personnel traitées par votre organisme d'assurance sont collectées à des fins de gestion commerciale et administrative. Elles peuvent, le cas échéant, et à l'exception de vos données de santé et de votre numéro de sécurité sociale, être communiquées aux autres membres de AG2R LA MONDIALE et à ses partenaires, lesquels pourront, sauf opposition de votre part, vous informer sur leur offre de produits ou de services.

Les données collectées par voie de formulaires et présentées comme obligatoires sont nécessaires à la mise en œuvre de ce traitement. En cas de réponse incomplète de votre part, nous pourrions ne pas être en mesure de donner suite à votre demande. Les personnes concernées par ce traitement bénéficient d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification et d'opposition sur les données qui les concernent, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, dite « Informatique et Libertés ». Ces droits peuvent être exercés directement par courrier adressé à AG2R LA MONDIALE, Direction des risques - Service du Correspondant Informatique et Libertés, 104-110 Boulevard Haussmann 75379 Paris Cedex 08 ou par mail à informatique.libertes@ag2rlamondiale.fr.